



# Réduction des risques biologiques

Les agents pathogènes touchant les animaux, y compris ceux transmissibles à l'homme peuvent accidentellement sortir des laboratoires ou bien être utilisés comme armes biologiques du fait de leur impact économique, sanitaire et social élevé et de leur disponibilité éventuelle. Les pays qui appliquent une bonne gouvernance vétérinaire sont les mieux placés pour détecter et répondre rapidement à tous les foyers de maladies animales, qu'ils soient d'origine naturelle, accidentelle ou volontaire, afin d'empêcher des catastrophes biologiques potentielles.

### POINTS CLÉS

- 80 % des agents pathogènes potentiellement utilisables à des fins de bioterrorisme sont d'origine animale.
- 60 % des maladies infectieuses de l'homme se développent à partir d'agents pathogènes d'origine animale.
- 75 % des maladies émergentes de l'homme ont pour origine une maladie animale.
- L'OIE travaille pour garantir un monde sûr et protégé de la propagation accidentelle ou intentionnelle d'agents pathogènes d'origine animale, dont les agents zoonotiques.
- Une détection précoce et une réaction rapide face aux foyers de maladies animales par les réseaux de Services vétérinaires nationaux sont cruciales pour garantir la sécurité sanitaire mondiale.

### DES PATHOGÈNES D'ORIGINE ANIMALE UTILISÉS COMME ARMES BIOCHIMIQUES

Dans l'histoire, la plupart des agents pathogènes utilisés comme armes biologiques ou dans le développement d'armes biologiques ont été des agents pathogènes d'origine animale, notamment des agents à potentiel zoonotique.

Les conséquences économiques et sociales de foyers de maladies animales peuvent être considérables, car elles ont un impact direct sur la productivité, les économies locales et l'accès au marché. D'autre part, le coût du contrôle de ces maladies peut être très élevé.

Les agents pathogènes comme le virus de la fièvre aphteuse, le bacille du charbon ou le virus de la peste porcine africaine sont facilement disponibles dans les pays endémiques, et peuvent être facilement prélevés sur des animaux morts ou vivants, dans l'environnement ou encore dans des laboratoires – notamment ceux qui ont un niveau de biosécurité assez bas. Les avancées dans le domaine de la biologie synthétique permettent une plus grande manipulation des agents pathogènes d'origine animale afin de les rendre plus nuisibles qu'ils ne le sont à l'état naturel. Si l'on ajoute qu'ils peuvent passer facilement les frontières en contrebande sans être détectés, les agents pathogènes d'origine animale présentent bien des attraits pour qui souhaiterait provoquer des pertes et déstabiliser les économies dans les pays indemnes de la maladie.

Il existe deux facteurs très importants à prendre en compte dans la sécurisation et la manipulation des agents pathogènes d'origine animale détenus en laboratoire :

#### Biosécurité

La biosécurité en laboratoire est une description des principes, technologies et pratiques de confinement mis en œuvre pour prévenir une exposition involontaire aux agents et toxines biologiques, ou leur dissémination accidentelle.

#### ...et bioconfinement au laboratoire

Les mesures de bioconfinement décrivent les mécanismes et procédures de contrôle des matériaux biologiques au sein des laboratoires pour en empêcher la perte, le vol, l'usage impropre, l'accès ou la dissémination non autorisés.

Biosécurité et mesures de bioconfinement sont un prérequis pour tout laboratoire impliqué dans la manipulation ou le stockage d'agents pathogènes. Les chapitres 1.1.3 et 1.1.3a du Manuel des tests de diagnostic et de la production des vaccins de l'OIE (2014) établissent les normes de gestion des risques biologiques ainsi que des lignes directrices sur ces domaines.

### L'éradication de la peste bovine

La peste bovine a fait des ravages pendant des siècles. Grâce à un effort mondial soigneusement coordonné, le monde a pu, par la voix de l'OIE et de la FAO, déclarer la peste bovine éradiquée, en mai 2011. Ce n'est que la deuxième maladie, après la variole chez l'homme, à avoir été éradiquée avec succès.

Cependant, il reste des échantillons de virus de la peste bovine dans certains laboratoires et, tout comme la variole, le potentiel d'une dissémination accidentelle ou intentionnelle existe, si les virus restants ne sont pas détruits ou placés en sécurité. C'est pourquoi tous les Pays membres de l'OIE ont adopté trois Résolutions témoignant de leur engagement international à détruire tous les stocks restants de virus de la peste bovine, ou bien à les conserver sous haute sécurité dans un nombre restreint d'installations de confinement de haute sécurité, approuvées et sous contrôle de la FAO et de l'OIE.

### DÉTECTION PRÉCOCE ET RIPOSTE RAPIDE AUX Foyers de MALADIE ANIMALE

Que les foyers de maladies animales résultent d'événements naturels, de dissémination accidentelle ou volontaire, les mécanismes de détection rapide, de notification et de contrôle des maladies sont très similaires et doivent être en place dans tous les pays afin de préserver la sécurité sanitaire mondiale.

Des Services vétérinaires efficaces, en conformité avec les normes de l'OIE sur la qualité, et en mesure de détecter précocement et de riposter rapidement à toute incursion de maladie sont la meilleure protection contre l'introduction potentielle, naturelle ou intentionnelle, de pathogènes d'origine animale au sein de populations animales et humaines.

Lorsqu'une action malveillante est suspectée en présence d'un foyer de maladie animale, il est important d'en avoir connaissance à un stade très précoce afin d'engager rapidement les mécanismes de réponse adaptés et d'éviter la dissémination exponentielle de ces pathogènes. Utilisant des techniques modernes, les experts des Laboratoires de référence de l'OIE sont souvent les premiers à confirmer l'identité et l'origine d'un agent pathogène.

Les éleveurs et les vétérinaires sur le terrain jouent un rôle primordial, en étant les premiers à suspecter une maladie contagieuse chez les animaux. Une formation continue de ces acteurs est essentielle pour leur permettre de toujours réagir de façon adaptée.



# Réduction des risques biologiques

## LA STRATÉGIE DE L'OIE POUR LA RÉDUCTION DES MENACES BIOLOGIQUES

L'OIE veille à ce que les Services vétérinaires nationaux du monde entier soient efficaces dans la prévention et le contrôle des maladies animales quelle que soit leur origine. L'OIE propose des programmes internationaux visant à améliorer en permanence la sécurité sanitaire animale dans le monde.

### 1. Politiques, sensibilisation et communication

L'OIE veille à ce que les politiques de réduction des risques biologiques demeurent à l'ordre du jour politique et technologique, qu'elles soient durables et intégrées dans le cadre des politiques sanitaires animales existantes et qu'elles soient portées à la connaissance des parties intéressées.



La [Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques](#) (30 juin – 2 juillet 2015) mettra le sujet à l'ordre du jour des décideurs politiques (agriculture, défense, environnement) et des Services sanitaires et vétérinaires de l'ensemble des Pays membres de l'OIE.

Elle participera au renforcement des liens entre les domaines sanitaire et de la sécurité en impliquant des partenaires de premier plan des secteurs de la santé publique, animale, et de la sécurité. Elle soulignera également les cadres organisationnels de santé publique et animale comme facteurs clés dans la réduction des risques biologiques.

### 2. Mise en place de compétences techniques et élaboration de normes, de lignes directrices et de recommandations

L'OIE bénéficie d'une expertise mondiale de premier plan dans ses quelque 300 Centres de référence. L'OIE renforce les capacités des laboratoires dans le monde grâce à son [programme de jumelage](#), permettant aux Centres de référence existants de travailler en collaboration directe avec des candidats issus de pays en transition ou en développement. À ce jour, 20 projets de jumelage ont été réalisés, 33 sont en cours et 5 des projets de jumelage ont abouti à la désignation de nouveaux Centres de référence de l'OIE dans les régions où une expertise est requise.

Les Codes et Manuels terrestres et aquatiques de l'OIE fournissent des normes, des lignes directrices et des recommandations sur la prévention et le contrôle d'agents pathogènes pour l'animal, l'homme ou les deux à la fois.

La qualité de l'[enseignement vétérinaire](#) garantit l'efficacité des Services vétérinaires et le développement d'une culture scientifique responsable et bienveillante. L'OIE mène campagne pour améliorer la qualité de l'enseignement vétérinaire dans le monde, notamment des capacités de réduction des risques biologiques et fournit des orientations aux futurs vétérinaires sur les compétences et enseignements de base pouvant servir de référence aux établissements d'enseignement vétérinaire. Pour aider chaque établissement à se conformer à ces enseignements de référence, l'OIE a dernièrement étendu le concept de jumelage aux établissements d'enseignement vétérinaire.

### 3. Coopération internationale

L'OIE a signé des accords officiels et coopère en permanence avec ses partenaires internationaux, notamment la Convention sur les armes biologiques et le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Association internationale du transport aérien (IATA), sur toute question relative à la réduction des risques biologiques et à la biosécurité.

## Comment interdire le développement, la production et le stockage d'armes biologiques ou toxiques, et garantir leur destruction ?

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, plus communément appelée la Convention sur les armes biologiques (CAB) ou la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (CABT), est entrée en vigueur en 1975. Elle réunit à ce jour plus de 160 États parties.

À travers la mise en œuvre de ses dispositions par les pays signataires, la CABT contribue à veiller sur la sécurité, l'innocuité et l'utilisation pour le seul bénéfice collectif de la biologie moderne. Aucune organisation n'a reçu pour l'instant le mandat de vérifier la conformité et le respect des obligations des États signataires de la Convention. Dans le cadre de ses missions essentielles en faveur de la sauvegarde de la santé animale, l'OIE collabore avec la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT) et gère un certain nombre de mécanismes capables d'aider les pays à répondre à leurs obligations, comme le requièrent les dispositions de la CABT.

### 4. Information sanitaire mondiale

Le Système Mondial d'Information Sanitaire (WAHIS) garantit la transparence de la situation des maladies animales dans le monde. WAHIS alerte la communauté internationale dès l'émergence de maladies animales recensées par l'OIE et l'apparition de foyers de maladies non répertoriées, pour permettre la mise en place d'une riposte mondiale efficace. Les Pays membres de l'OIE ont l'obligation légale de signaler immédiatement, par WAHIS, tout événement significatif relatif à la vie animale terrestre, aquatique et sauvage. Toutes les informations traitées via WAHIS sont consultables [en ligne](#). 180 pays sont en ligne pour cela avec le serveur central de l'OIE.

L'efficacité du système WAHIS s'appuie aussi sur la capacité de chaque pays à entretenir des réseaux opérationnels pour une détection précoce et à se conformer aux normes de l'OIE pour un signalement rapide.

### 5. Renforcement des capacités et la solidarité

L'OIE évalue la performance des Services vétérinaires nationaux par le biais de son processus d'évaluation PVS (Performance des Services vétérinaires). Le but est d'apprécier la capacité de chaque pays à se conformer aux normes de l'OIE sur la qualité des Services vétérinaires en se fondant sur l'évaluation de compétences critiques spécifiques, notamment les ressources humaines, physiques et financières, l'autorité et les capacités technologiques, l'interaction avec les parties intéressées et l'accès aux marchés. Des outils spécifiques pour l'évaluation du maillage des laboratoires vétérinaires nationaux sont dorénavant également disponibles dans le cadre du processus PVS. La majorité de ces normes relèvent de la réduction des risques biologiques.

#### En savoir plus

- [Réduction des menaces biologiques](#) (page dédiée sur le site internet de l'OIE)
- [Stratégie de l'OIE pour la réduction des risques biologiques](#)
- [Campagne de l'OIE pour la séquestration et la destruction des stocks du virus de la peste bovine](#)